



Business Pôle Les Près
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2024

Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 17 rue James Watt – 62000 Dainville
SIREN : 749 845 707

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2024

A l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Cœur - Association Départementale du Pas-de-Calais – Arras Distribution (AD62BD) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.b « changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 22 « compte de résultat par origine et destination » et la note 23 « compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Villeneuve d'Ascq, le 24 septembre 2024

DocuSigned by:

4622C3ABFA3D4EC...

Audrey GUGGINO-CRENU

Associée



LES RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS DU COEUR

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
**Restaurants du Coeur du PAS DE CALAIS -
Arras Distribution (AD62BD)**

COMPTES ANNUELS AU **30/04/2024**

Date d'établissement des comptes : 09/09/2024

Signatures

Président

Trésorier

ETATS FINANCIERS

du 01/05/2023 au 30/04/2024

SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT	6
4. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ.....	9
a. Description de l'objet social	9
b. Nature et périmètre des missions sociales	9
c. Les moyens mis en œuvre	9
5. FAITS MAJEURS.....	9
6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	10
a. Référentiel comptable.....	10
b. Changement de méthode comptable.....	10
c. Immobilisations et amortissements.....	10
d. Stocks.....	10
e. Créances	11
f. Valeurs Mobilières de Placement	11
g. Subventions.....	11
i. Subventions d'exploitation.....	11
ii. Subventions d'investissement	11
h. Contributions financières	11
i. Mécénat.....	11
j. Les apports.....	11
k. Autres ressources.....	11
7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	12
9. AUTRES INFORMATIONS.....	12
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	13
a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales.....	13
b. Définition des fonds issus de la générosité du public	13
c. Emplois des ressources de la générosité du public.....	14
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	14
12. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	15
a. Immobilisations	15
b. Amortissements.....	15
13. Bilan Actif : STOCKS, CRÉANCES ET PRODUITS À RECEVOIR	16
14. Bilan Actif : VMP, DISPONIBILITÉS, CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	17
15. Bilan Passif : FONDS PROPRES & FONDS DÉDIÉS	18
a. Variation des Fonds propres.....	18
b. Variation des Fonds dédiés	18
16. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS	18

17. Bilan passif : État des Échéances des DETTES	19
18. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS.....	20
a. Engagements donnés.....	20
b. Engagements reçus.....	20
19. DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS.....	21
20. EAR	21
21. RÉSULTATS ANALYTIQUES.....	22
a. Répartition du résultat analytique de l'exercice	22
b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public	22
22. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	23
23. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	25
24. ANNEXES.....	27
a. Effectifs bénévoles.....	27
b. Effectifs salariés (en ETP)	27
c. Tonnage des dons alimentaires locaux	27
d. Rapprochements	27

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024			EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	872	872		
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles	872	872		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	31 680	10 873	20 807	21 728
Installations techniques, matériel et outillage	108 356	89 701	18 655	12 044
Autres immobilisations corporelles	509 794	264 960	244 833	159 792
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	649 829	365 535	284 295	193 564
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				2 415
Sous-total – Immobilisations financières				2 415
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ	650 701	366 406	284 295	195 979
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Autres créances	194 797		194 797	183 236
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	106 715		106 715	231 491
Charges constatées d'avances	27 000		27 000	30 022
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	328 512		328 512	444 749
TOTAL GÉNÉRAL	979 213	366 406	612 807	640 728

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	128 200	128 200
Fonds propres avec droit de reprise	174 991	149 140
Réserves	69 156	69 156
Report à nouveau	-68 430	39 877
Excédent ou déficit de l'exercice	37 440	-108 306
Sous-total : Situation nette	341 358	278 066
Subventions d'investissement	69 901	80 601
TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES	411 258	358 667
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	8 925	5 871
TOTAL II – FONDS DÉDIÉS	8 925	5 871
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL III – PROVISIONS		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 151	96 265
Dettes fiscales et sociales	17 345	14 988
Autres dettes	100 988	99 682
Sous-total des dettes	188 483	210 935
Produits constatés d'avance	4 140	65 255
TOTAL IV – DETTES	192 623	276 190
TOTAL GÉNÉRAL	612 807	640 728

3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		33 786
Ventes de prestations de services	41 860	5 312
Produits des manifestations	9 120	
Sous-total – Ventes de biens et services	50 980	39 098
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Concours publics</i>		
<i>Subventions d'exploitations</i>	150 818	118 161
<i>Sous-total – Concours publics et subventions</i>	150 818	118 161
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	121 338	125 883
<i>Dons sur manifestations</i>		
<i>Mécénats</i>	10 400	5 000
<i>Quote-part de GP reçue d'une autre OSBL</i>		
<i>Sous-total – Ressources liées à la générosité du public</i>	131 738	130 883
Contributions financières reçues		
<i>Contributions reçues d'une entité Restaurants du Cœur</i>	299 259	126 850
<i>Contributions reçues d'autres OSBL</i>	2 828	3 012
<i>Sous-total – Contributions financières</i>	302 087	129 862
Sous-total – Produits de tiers financeurs	584 643	378 906
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	240 658	180 889
Utilisations des fonds dédiés	7 222	1 224
Autres produits	6	406
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	883 510	600 523

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Achats		
Achats de marchandises	87 023	35 517
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés	87 023	35 517
Autres achats et charges externes	557 737	527 020
Aides financières versées		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale	75	
Autres aides financières		
Sous-total – Aides financières	75	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	1 606	3 607
Autres impôts et taxes	2 295	945
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	3 901	4 552
Charges de personnel		
Salaires et traitements	96 368	90 480
Charges sociales	32 912	30 426
Sous-total – Charges de personnel	129 280	120 906
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	70 549	29 103
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Sous-total – Dotations aux amortissements et dépréciations	70 549	29 103
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	10 276	2 350
Autres charges	23	144
TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION	858 864	719 592
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	24 646	-119 069
Produits financiers		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 098	985
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS	1 098	985
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 098	985
3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)	25 745	-118 084

Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		135
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 696	9 739
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 696	9 874
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		96
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES		96
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	11 696	9 778
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	896 304	611 382
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	858 864	719 688
EXCÉDENT OU DÉFICIT	37 440	-108 306
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	373 842	48 509
Prestations en nature	210 304	206 578
Bénévolat	1 509 056	1 583 644
TOTAL	2 093 202	1 838 732
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	373 842	48 509
Mise à disposition gratuite de biens	210 157	206 284
Prestations en nature	147	294
Personnel bénévole	1 509 056	1 583 644
TOTAL	2 093 202	1 838 732
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>1 137 590</i>	<i>1 876 315</i>

4. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association départementale les Restaurants du Cœur du PAS DE CALAIS - Arras Distribution gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire : Distribution alimentaire adultes & bébés

L'AD 62 BD perçoit des contributions volontaires en nature qui sont énoncées dans le bas de bilan ci-dessus :

- Les dons en nature correspondent à des denrées alimentaires versées via les particuliers. Ces stocks sont valorisés via la méthode fifo et sont comptabilisés en hors bilan. Ils font l'objet d'un suivi en interne et avec l'association nationale.
- Les prestations en nature correspondent à mises à disposition gratuite de biens pour missions sociales et fonctionnement, des prestations gratuites pour les missions sociales et le fonctionnement ainsi que des prestations en nature provenant des concours publics.
- Le bénévolat correspond à la valorisation du nombre d'heures réalisées par les bénévoles concernant les différentes missions que l'AD entreprend. Le smic horaire est de 12,87€/h sur l'exercice 2023/2024.

c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurant du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

5. FAITS MAJEURS

Sur la période 2023/2024, l'Association 62BD a connu une expansion du nombre de bénévoles de 11 personnes mais une baisse de 11% des heures de bénévolat (- 11 080 Heures par rapport à l'exercice 2022/2023). Les dons ont progressé en termes de tonnage sur les parties ramasse et autres collectes en raison de la séparation des tâches avec l'Association 62A qui s'occupait historiquement de ces activités.

L'Association 62BD a perçu plus de subvention sur l'exercice notamment de la part de l'Etat et la région pour faire face aux surcoûts sur l'énergie et le prix des denrées alimentaires mais aussi de la part de l'association nationale afin de maintenir l'équilibre entre les ressources et les charges (240K€).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, modifié par le règlement ANC n°2020-08 ainsi que les règlements ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 et ANC n°2023-01 du 12 mai 2023.

b. Changement de méthode comptable

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 contre le séparatisme demande à toutes les associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 et bénéficiant de financements étrangers de tenir un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (EAR) dans l'annexe de leurs comptes annuels. L'exercice 2023-2024 est la première année d'application de ce règlement.

Les modalités d'établissement et de présentation de cet EAR ont été définies par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) via les règlements suivants :

- Règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 homologué par arrêté du 13 décembre 2022 publié au JO du 18 décembre 2022 ; l'article 434-31 de ce règlement vient préciser le modèle de tableau à insérer dans l'annexe des comptes annuels.
- Règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023 »

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au règlement comptable 2018-06, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algeco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de lavage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

d. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

e. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

g. Subventions

i. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée. Les subventions sont comptabilisées dès lors que le contrat a été signé et font l'objet de versement sur la période. Certaines régularisations peuvent avoir lieu sur la période et sont à comptabiliser en provision sur charges/produits.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

ii. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

h. Contributions financières

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

i. Mécénat

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en parrainage au niveau des ventes de biens et services.

j. Les apports

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

k. Autres ressources

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2023/2024 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2023/2024 s'élève à 5 088 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

8. AUTRES INFORMATIONS

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

b. Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

c. Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

11. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2023	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2024
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles	872				872
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles	872				872
Terrains					
Constructions - Immeubles - Entrepôts					
Structures légères - Algeco					
Rénovations immobilières - Installations générales	27 478	4 202			31 680
Agencement, aménagements divers	69 792	27 760			97 552
Matériel de transport (véhicules, transpalettes...)	205 672	118 001	1		323 672
Matériel & mobilier bureau	14 224				14 224
Installations à caractère spécifique (chambres froides, ...)	98 859	9 497			108 356
Matériels pour ACI (jardins, ateliers, cuisines) et autres immobilisations	72 524	1 822			74 346
Terrains et constructions en cours					
Rénovations immobilières en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations		3 024	3 024		
Immobilisations corporelles	488 550	164 305	3 025		649 829
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 415		2 415		
Immobilisations financières	2 415		2 415		
Total des immobilisations	491 837	164 305	5 440		650 701

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2023	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2024
Amortissements des logiciels et autres Immobilisations incorporelles	872				872
Amortissements des immobilisations incorporelles	872				872
Amortissements terrains, constructions et entrepôts	1 151	4 137			5 288
Amortis./structures légères (Algeco, Mobil home)					
Amortis./rénovations, installations générales	4 599	986			5 586
Amortis./agencements et aménagements divers.	63 616	4 273			67 889
Amortis./matériel de transport	101 865	47 285	0		149 150
Amortis./matériel et mobilier bureau	14 224				14 224
Amortis./installations à caractère spécifique (chambres froides, ...)	86 815	2 886			89 701
Amortis / matériels pour ACI(jardins, ateliers et cuisines) et autres immobilisations	22 716	10 981			33 697
Amortissements des immobilisations corporelles	294 986	70 549	0		365 535
Total des amortissements	295 858	70 549	0		366 406

12. Bilan Actif : Stocks, Créances et Produits à recevoir

Stocks (en €)	au 30/04/2024			au 30/04/2023
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Stocks centres missions sociales				
Total du stock des centres				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés			
Créances Diverses			
Total des créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	643	643	
Autres créances (dont subventions)	194 153	194 153	
Total des créances de l'actif circulant	194 797	194 797	

Produits et Subventions à recevoir (en €)	Montant brut au 30/04/2024	Montant brut au 30/04/2023
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques	19 153	24 984
Association Nationale		
Débiteurs et créditeurs divers	42 980	33 418
Total des produits et subventions à recevoir	62 133	58 401
<i>Dont subventions et contributions à recevoir</i>	<i>19 153</i>	<i>24 984</i>

13. Bilan Actif : VMP, Disponibilités, Charges Constatées d'avance

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au	Plus-Values latentes	Moins-Values latentes	
SICAV					
Fonds Communs de Placement					
Total des VMP					

Disponibilités (en €)	Montant brut au 30/04/2024	Montant brut au 30/04/2023
Comptes sur livrets (livret A)	46 500	76 500
Comptes-courant	58 743	154 963
Caisse	1 472	28
Intérêts courus		
Total des disponibilités	106 715	231 491

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2024	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations	25 839	25 839	
Maintenance	95	95	
Assurances			
Autres Charges	1 066	1 066	
Total des charges constatées d'avance	27 000	27 000	

14. Bilan Passif : FONDS PROPRES & FONDS DÉDIÉS

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montant au 30/04/2023	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Dont GP sur résultat de l'Exercice	Poste à poste	Montant au 30/04/2024
Fonds propres sans droit de reprise	128 200						128 200
Fonds Propres avec droit de reprise*	149 140		25 852				174 991
Réserves	69 156						69 156
Report à nouveau – Reprise subventions antérieurs							
Report à nouveau	39 877	-108 306					-68 430
Résultat comptable de l'exercice	-108 306	108 306	37 440				37 440
Situation nette	278 066		63 292				341 358
Subventions d'investissement	80 601		1 000	11 701			69 901
Total des Fonds propres	358 667		64 292	11 701			411 258

*GP = Générosité du Public

*Les conditions de reprise d'un fonds propres se caractérisent par le non-respect des objets pour lesquels les sommes ont été versées.

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager au 30/04/2023	Engagements	Utilisations	Fonds à engager au 30/04/2024
Sur subventions d'exploitation	1 897			1 897
Sur contributions financières d'autres organismes	2 727	2 405	5 090	42
Sur ressources liées à la Générosité du public	1 247	7 871	2 132	6 986
Total des fonds dédiés	5 871	10 276	7 222	8 925

15. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2023	Dotations	Reprises	Provisions au 30/04/2024
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation :				
- des immobilisations incorporelles				
- des immobilisations corporelles				
- des immobilisations financières				
- des stocks				
- du compte client				
- des autres créances				
Total des provisions pour dépréciations				
Total des provisions				

16. Bilan passif : État des Échéances des DETTES

Dettes (en €)	Montant brut au 30/04/2024	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus	Montant brut au 30/04/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 455	66 455			96 265
Personnel et comptes rattachés	9 487	9 487			7 648
Dettes fiscales et sociales	7 857	7 857			7 339
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 696	3 696			
Autres dettes	100 988	100 988			99 682
Produits perçus d'avance	4 140	4 140			65 255
Total des dettes	192 623	192 623			276 190

Charges à payer (en €)	Montant brut au 30/04/2024	Montant brut au 30/04/2023
Fournisseurs	34 216	17 345
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés	9 487	7 580
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 174	2 418
État & Collectivités Publiques		540
Débiteurs et créditeurs divers	44 138	33 418
Intérêts courus à payer		
Total des charges à payer	91 016	61 301

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut au 30/04/2024	À moins d'1 an	À 1 an et moins de 5 ans	À 5 ans et plus
Subventions	2 000	2 000		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance	2 140	2 140		
Total des produits constatés d'avance	4 140	4 140		

17. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules Mobilier, matériels de bureau & informatique Autres						
Total des engagements en crédits-bails						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total des immobilisations en crédit-bail				

18. DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Subventions et Concours publics (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
Subventions d'investissement		
État	28 914	32 667
Région		
Département		
Communes	4 020	4 000
Collectivités publiques	10 414	13 000
Autres	26 553	30 935
Total subventions d'investissement	69 901	80 601
Subventions d'exploitation		
Fonds social européen (F.S.E.)		
État & DDCSPP	53 000	4 000
Région	20 740	1 723
Département		7 683
Communes et Communautés urbaines	57 827	84 986
Autres	19 251	19 768
Total subvention d'exploitation	150 818	118 161
Concours publics		
Concours publics sur contrats aidés		
Allocations logements		
Total concours publics		

19. EAR (État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources 30/04/2024
Néant	
Total	

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

20. RÉSULTATS ANALYTIQUES

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution Asso. Nationale I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total des Produits I+II+III	Total des Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	171 785	112 141	376 518	660 443	660 443	
Autonomie, lien social et accompagnement	28 037	5 582	76 248	109 867	109 867	
Emploi						
De la Rue au Logement						
Aide et Pilotage des Missions sociales		1 294	1 416	2 710	2 710	
Frais de fonctionnement	99 437	12 721	11 125	123 283	85 843	37 440
Frais de Recherche de fonds						
Total	299 259	131 738	465 307	896 304	858 864	37 440

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

21. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024		EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	131 738	131 738	130 883	130 883
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	131 738	131 738	130 883	130 883
Dons manuels	121 338	121 338	125 883	125 883
Mécénats	10 400	10 400	5 000	5 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
Dons sur manifestations				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits de la générosité du public				
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	606 526		361 114	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	302 087		129 862	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	304 439		231 252	
Produits des manifestations	9 120		5 312	
Autres produits non liés à la générosité du public	295 319		225 939	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	150 818		118 161	
Subventions de l'Union européenne				
Subventions de l'État français	53 000		4 000	
Subventions des Collectivités territoriales	78 567		94 392	
Autres subventions	19 251		19 768	
Concours publics				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	7 222	2 132	1 224	185
TOTAL DES PRODUITS	896 304	133 871	611 382	131 068
CHARGES PAR DESTINATION				
1.1- MISSIONS SOCIALES réalisées en France	762 745	113 279	645 018	128 061
– Actions réalisées par l'organisme				
– Distribution alimentaire	659 643	111 341	561 779	126 613
<i>Distribution adultes & bébés</i>	659 643	111 341	561 779	126 613
<i>Collecte, ramasse</i>				
<i>Aide alimentaire à la personne dans les centres</i>				
<i>Atelier cuisine</i>				
<i>Hygiène et accompagnement alimentaire</i>				
– Autonomie, lien social et accompagnement	100 391	644	78 665	905
<i>Autonomie</i>	6 122	110	3 615	258
<i>Lien social</i>	94 269	533	75 050	647
<i>Accompagnement</i>				
– Emploi				
<i>A.C.I.</i>				
<i>Petites Ruches</i>				
– De la Rue au Logement				
<i>Gens de la Rue</i>				
<i>Hébergement, Logement</i>				
– Aide et Pilotage nationale des missions sociales	2 710	1 294	4 573	543
– Relations institutionnelles et veille stratégique				
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
1.2- MISSIONS SOCIALES réalisées à l'étranger				
– Actions réalisées par l'organisme				
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes				

Compte de Résultat par origine et destination - suite

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024		EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	85 843	12 721	72 321	3 007
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	10 276	7 871	2 350	
TOTAL DES CHARGES	858 864	133 871	719 688	131 068
EXCÉDENT ou DÉFICIT	37 440		-108 306	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024		EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	1 888 235	1 888 235	1 633 111	1 633 111
Bénévolat	1 509 056	1 509 056	1 583 644	1 583 644
Prestations en nature	5 337	5 337	957	957
Dons en nature	373 842	373 842	48 509	48 509
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	3 687		7 374	
Prestations en nature	3 687		7 374	
Dons en nature				
3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE	201 280		198 247	
Prestations en nature	201 280		198 247	
Dons en nature				
TOTAL DES PRODUITS	2 093 202	1 888 235	1 838 732	1 633 111
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 065 845	1 861 578	1 794 692	1 589 071
Réalisées en France	2 065 845	1 861 578	1 794 692	1 589 071
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	1 210	1 210	1 393	1 393
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	26 147	25 447	42 647	42 647
TOTAL DES CHARGES	2 093 202	1 888 235	1 838 732	1 633 111

22. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
1- MISSIONS SOCIALES	113 279	128 061	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	131 738	130 883
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
Distribution Alimentaire	111 341	126 613	Dons manuels	121 338	125 883
Autonomie, lien social et accompagnement	644	905	Legs, donations et assurances-vie		
Emploi			Mécénats	10 400	5 000
De la Rue au Logement			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
Aide au pilotage nationale des Missions sociales	1 294	543	Dons sur manifestations		
Relations institutionnelles et veille stratégique			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes			Autres produits		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 721	3 007			
TOTAL DES EMPLOIS	126 000	131 068	TOTAL DES RESSOURCES	131 738	130 883
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	7 871		3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	2 132	185
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public		
			Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public	Données non disponibles	Données non disponibles
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
1- Contributions volontaires aux missions sociales	1 861 578	1 589 071	1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public		
Réalisées en France	1 861 578	1 589 071	Bénévolat	1 509 056	1 583 644
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	5 337	957
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 210	1 393	Dons en nature	373 842	48 509
3- Contributions volontaires au fonctionnement	25 447	42 647			
TOTAL DES EMPLOIS	1 888 235	1 633 111	TOTAL DES RESSOURCES	1 888 235	1 633 111

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2024	EXERCICE CLOS LE 30/04/2023
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	1 247	1 432
- Utilisation	2 132	185
+ Report	7 871	
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	6 986	1 247

23. ANNEXES

a. Effectifs bénévoles

Effectifs Bénévoles	Nombre sur l'exercice 2023 / 2024	Nombre sur l'exercice 2022 / 2023
Bénévoles	522	511

b. Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2024	Nombre moyen au 30/04/2023
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
Sous- Total Contrat Aidés		
CDD/CDI	3,00	3,00
Total Effectifs salariés	3,00	3,00

c. Tonnage des dons alimentaires locaux

Denrées alimentaires (en tonnes)	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Tonnage total des dons alimentaires locaux
Exercice 2023 / 2024	29,34	52,07	83,69	165,10
Exercice 2022 / 2023	26,69			26,69

d. Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
858 864	858 864

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
896 304	896 304

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association